

l'avenir constitutionnel du Québec

1. La sociologie et le projet social québécois

Dorval Brunelle
Université du Québec à Montréal

Il y a plusieurs façons de répondre à la question posée sur la contribution de la sociologie et de l'anthropologie au débat sur l'avenir constitutionnel du Québec. On pourrait retenir d'un côté, les interventions académiques ou médiatiques de sociologues et d'anthropologues qui sont appelés, ou qui se sentent appelés, à se prononcer à titre d'expert de la question québécoise; on pourrait d'un autre côté se poser le problème de l'apport des disciplines sociologique et anthropologique au débat en tant que tel. Cette dernière question se subdivise à son tour en deux dans la mesure où cet apport disciplinaire pourrait être envisagé soit dans une perspective historique où l'on se demanderait, par exemple, quelles ont été les principales contributions de ces disciplines à l'enrichissement de la "question du Québec", soit encore dans une perspective plus critique et contextuelle où l'on chercherait à repérer les failles ou les lacunes dans le contenu des propositions avancées par les intervenants depuis le rejet de l'Accord du lac Meech.

Cependant, l'on pourrait encore hausser la perspective et, à la lumière du déploiement d'une sociologie générale entendue comme interprétation de la production de la société par elle-même, se poser le problème des conditions socio-politiques dans lesquelles, à l'intérieur comme à l'extérieur de la société québécoise, des agents ou des classes ou des groupes d'intérêt proposent et défendent des options dont la convergence ou la divergence s'inscrit dans un ou dans des projets sociétaux définis.

Chaque niveau d'analyse est susceptible d'offrir une réponse, fut-elle partielle et partielle, à la question posée. Mais sans doute que là où l'apport d'une sociologie et d'une anthropologie générales serait le plus intéressant, c'est autour de la dernière approche évoquée, surtout dans le contexte actuel, où la recherche de consensus offre l'occasion de se pencher sur le moment même de l'élaboration d'un projet de so-

ciété et ce, quelle que soit l'issue du processus en cours par ailleurs. En effet, l'enjeu de la définition du projet social - sociétal, disent certains - apparaît plus souvent qu'autrement comme une donnée de l'analyse elle-même, avec le résultat que la définition d'un tel projet renvoie, en amont, à l'exploration des mythes fondateurs, en aval, vers la recherche des voies d'émancipation. En d'autres termes, une fois défini, le projet social détermine en bonne partie le contenu et la forme des liens de socialisation qui prévalent et qui prévaudront dans un contexte donné; il détermine également et par voie de conséquence les modalités des confrontations ou des alliances qui pourront se nouer autour de l'interprétation du contenu et de la portée des mythes fondateurs d'une part, autour d'une révision ou d'une redéfinition éventuelle du projet de l'autre.

L'élaboration du projet social apparaît d'ores et déjà comme un moment clé dans l'existence d'une société; ceci dit, tout l'intérêt de la démarche suggérée est de savoir comment les définisseurs de situations eux-mêmes envisagent la portée de l'enjeu dans lequel ils sont impliqués d'une part, quel sera le contenu de ce nouveau projet d'autre part. Cette double question nous renvoie pour partie au repérage des intérêts des classes ou des groupes dont il a été question, mais elle renvoie également et surtout, à des perceptions différentes, voire opposées, du projet lui-même et de l'ordre social qu'il légitimera éventuellement.

La complexité des enjeux ne devrait pas être sous-évaluée ici, et c'est sans doute ce qui explique l'attrait de l'appel à la proclamation de l'indépendance en tant que moment privilégié de la fondation d'un nouvel ordre social total. En effet, faute de projet de société, la stratégie apparaît séduisante qui consiste à substituer à la fastidieuse élaboration d'un consensus, la mythologisation du fugace instant fondateur lui-même. En ce sens, la proclamation

fait office de fondation: elle substitue le symbole au droit. Elle politise l'indépendance, mais dépolitise l'ordre à venir.

En contrepoint, l'attitude homologue consiste à banaliser le processus en cours et à ramener la redéfinition d'un projet de société à un réaménagement technique, voire juridique, entre des instances de pouvoirs. Cette démarche risque de conduire à une hypostase de la tactique aux dépens de la redéfinition même du projet social, étant entendu qu'il s'agit précisément de bloquer la voie à une éventuelle discussion autour des formes et du contenu de l'ordre social total.

On pourrait, à première vue, penser que les options sont nombreuses entre le recours à la proclamation d'une indépendance et le simple réaménagement de prérogatives entre des gouvernements. Or, le développement des contraintes extérieures cette fois a considérablement réduit la marge de manoeuvre au Québec même. Et il convient moins de rappeler en cette circonstance l'échec de la ratification de l'Accord du lac Meech, la cause dernière du blocage actuel, mais plutôt d'en rappeler la cause première, à savoir la promulgation de la **Loi constitutionnelle de 1982**.

Il y a près de neuf ans maintenant que les gouvernements à Québec poursuivent leur action législative en marge d'un ordre constitutionnel canadien qu'ils n'ont pas sanctionné. La classe politique québécoise n'a pas souscrit aux nouveaux paramètres définis dans cette Constitution, mais elle continue quand même de recevoir et d'accepter les décisions des tribunaux qui s'appuient sur une interprétation d'un texte fondateur qui ne devrait pas avoir force de loi au Québec. Si ce compromis fondé sur une nette séparation entre le politique et le juridique s'expliquait tant et aussi longtemps que la question de la réintégration de l'ordre constitutionnel canadien demeurait en suspens, ce même compromis n'a plus sa place depuis le rejet de l'Accord du lac

Meech. En clair, la voie d'un réaménagement consensuel et technique des prérogatives entre les gouvernements est désormais bloquée, de sorte que l'alternative réside nécessairement du côté d'une définition, de la part de la classe politique - et de la société, bien sûr, encore que son irruption sur cette scène s'avère pour le moment problématique - de nouveaux paramètres fondateurs de l'ordre social.

Quoi qu'il en soit de l'issue de ce processus, il est clair, en attendant, que le législateur québécois ne peut plus, à moins de compromettre gravement le processus en cours, recevoir ni accepter, en particulier, les décisions de la Cour Suprême du Canada. Il devient à cet égard de plus en plus impérieux de substituer un nouveau pouvoir judiciaire à celui qui prévaut actuellement, faute de quoi le consentement tacite du Québec à l'interprétation d'un acte

fondateur auquel il n'a pas souscrit risque de créer un tel précédent que la question de la formalisation de son adhésion à la Loi Constitutionnelle de 1982 apparaisse tout à fait secondaire.

Cette courte remarque sur le statut du pouvoir judiciaire dans l'ordre social québécois actuel permet également de saisir l'ambiguïté de la notion d'extériorité dans ce contexte. En fait, au-delà du phénomène de la coexistence de deux ordres de droit au Canada - le droit civil au Québec et le Common Law ailleurs au pays - l'enchevêtrement entre les systèmes juridiques est tel que l'on peut se demander si ce n'est pas de ce côté qu'il conviendrait de faire porter l'essentiel de l'effort de redéfinition de nouveaux paramètres.

Si tel devait être le cas, il s'ouvrirait alors une nouvelle voie en vue de l'élaboration d'un ordre social alternatif, une voie

qui passerait par la promulgation d'une nouvelle Constitution québécoise dont l'interprétation devrait être confiée à un tout nouveau tribunal constitutionnel.

* * *

La démarche sociologique permet de resituer l'enjeu de la définition d'un projet social à l'intérieur du processus de la production de la société par elle-même. Elle permet surtout, à la lumière des récents travaux consacrés à l'étude des interrelations entre le droit et le pouvoir, de redonner sa pleine mesure à la question de la fondation juridique - constitutionnelle - d'un ordre social total.

Ici, pour compléter l'analyse, il faudrait désormais se pencher sur l'étude des acteurs eux-mêmes afin de dégager le contenu des alternatives qui s'affrontent ou se joignent dans les discussions en cours. ■

2. Les transformations de l'État et la souveraineté

Gilles Bourque

Université du Québec à Montréal

Je poserai d'entrée de jeu que la souveraineté me paraît constituer la meilleure solution pour résoudre actuellement ce que Marcel Rioux a naguère appelé la question du Québec. Une telle position peut être défendue sur la base d'un ensemble d'arguments d'ordre historique: le fait, par exemple, que l'État canadien n'ait jamais reconnu la communauté francophone comme une nation distincte et que cette omission ne soit que l'un des aspects de l'oppression nationale subie par les membres de cette collectivité. J'insisterai cependant dans ce court texte sur les facteurs qui, dans la conjoncture actuelle, me semblent imposer le choix de la souveraineté. En cette période de transformation de la forme de l'État caractérisée par le démantèlement de l'État providence, toute autre option, à moins qu'elle ne se rapproche de la souveraineté de façon significative, risque non seulement de reconduire l'oppression nationale, mais de provoquer une sorte d'ethnicisation et de judiciarisation de l'identité québécoise qui en efface les dimensions politiques et culturelles.

Dans l'histoire des sociétés occidentales, la nation a été produite comme une communauté politique dans le cadre de la

formation et de la reproduction de l'État moderne. Collectivité au nom de laquelle s'exerce le pouvoir dans l'État démocratique libéral, la nation devient tendanciellement le groupe d'appartenance de l'ensemble des individus-citoyens, libres et égaux entre eux. Dans l'État moderne, l'identité communautaire apparaît ainsi comme une identité nationale et les rapports entre les collectivités se donnent comme des rapports entre des nations. Alors qu'une seule et même nation tendra à s'affirmer au sein de la formation sociale, une ou plusieurs communautés minoritaires se présenteront comme des nations différentes et réclameront une forme plus ou moins large de reconnaissance politique. Il importe surtout de souligner ici que la définition de la nation et l'articulation des rapports nationaux, l'exemple du Québec et du Canada en témoigne, ont varié avec les transformations de la forme de l'État ou, si l'on préfère, en fonction de la modalité d'intervention de l'État dans les rapports sociaux. Voilà un cadre général qui permet d'éclairer l'actuelle question du statut politique du Québec.

La définition de la collectivité francophone a, en effet, varié en fonction des transformations de la forme de l'État au Ca-

nada. Dans l'État libéral (1867-1960), caractérisé par un procès d'institutionnalisation politique liant les institutions modernes de la démocratie représentative (sphère publique) aux institutions traditionnelles (Église et famille élargie) de la sphère privée, la communauté francophone est apparue sous les traits traditionno-modernistes de la nation canadienne-française et catholique. Une nation donc, définie dans son rapport au cadre politique canadien, mais dont les instances constitutives référaient à la culture traditionnelle. La mise en place de l'État providence, marquée par l'interpénétration des sphères privée et publique, a provoqué la marginalisation des institutions traditionnelles, la pleine laïcisation de la société québécoise et la redéfinition de la communauté en des termes essentiellement politiques: la nation s'identifiera dorénavant au territoire et à l'État du Québec. Cette politisation de la question du Québec a conduit, on le sait, au référendum et à la consécration de son échec dans la loi constitutionnelle de 1982. Mais alors qu'on la croyait en nette régression, voilà que l'idée de souveraineté s'affirme de nouveau au début des années 90. Que s'est-il donc passé?

Cette résurgence de la question du

Québec, comme celles d'ailleurs des revendications autochtones et des régionalismes, peuvent être éclairées si on les analyse dans le cadre des transformations actuelles de la forme de l'État au Canada. On assiste actuellement au démantèlement de l'État providence et à la production d'une nouvelle forme de l'État, dite néo-libérale, dont on commence à saisir les principales articulations. Il importe surtout de souligner ici que ces transformations provoquent une crise profonde des identités communautaires au Canada qui est loin de se limiter à la seule question du statut politique du Québec. On peut, en effet, parler d'une pluralité de crises identitaires actuelles et potentielles, autochtone et québécoise, acadienne et canadienne. J'insisterai d'abord rapidement sur la crise de l'identité canadienne. La mise en place de l'État providence, après la deuxième guerre mondiale, a constitué un facteur déterminant dans l'affirmation d'une identité canadienne pleine et entière. Jus-

que-là, la représentation de la communauté nationale canadienne ne pouvant s'appuyer sur un véritable mythe fondateur, demeurait relativement problématique et marquée par le rapport du Canada à l'Angleterre. Mais le développement des politiques sociales universelles et l'interventionisme économique ont permis de forger cet imaginaire liant "tous" les Canadiens et les différenciant des Américains. Sans être anti-américaine, l'identité canadienne s'est affirmée comme un non-américanisme, c'est-à-dire comme un mode d'être ensemble différent de celui qui prévaut aux États-Unis. Voilà pourquoi d'ailleurs l'appui massif du Québec au libre-échange a été si mal reçu auprès d'une intelligentsia qui y voyait une menace pour l'indépendance et l'identité canadiennes.

À un autre niveau, la vague de privatisations et l'abandon de la politique économique nationale, qui caractérisent la nouvelle forme de l'État en train d'advenir, ne peuvent provoquer que l'approfon-

dissement des régionalismes caractéristiques d'un pays présentant déjà une forte tendance à la balkanisation. Alors même que le mouvement de privatisation met en péril quelques-uns des grands symboles nationaux canadiens comme Air Canada, Via Rail ou Pétro-Canada, la propension à l'abandon de l'universalité des mesures sociales menace une unité canadienne déjà fragile, de telle sorte qu'un Canada des régions semble devoir remplacer le fédéralisme centralisé sur lequel s'était appuyé un État providence se réclamant de l'unité et de la nation canadienne.

Tout comme la formation de l'État providence l'avait fait dans l'après-guerre, l'affirmation progressive de cette nouvelle forme de l'État, que j'appellerai l'État autoritaire, tend à provoquer de fortes tensions au sein du régime fédéral qui ne manqueront pas de conduire à une réorganisation des rapports régionaux et nationaux. J'ai déjà évoqué l'affirmation des régionalismes aux dépens d'un pouvoir central qui sacrifie une grande partie de ses pouvoirs d'intervention au libre jeu du marché. L'articulation de ce qui pourraient devenir les rapports entre les communautés nationales au sein d'une telle forme de l'État demeure beaucoup plus difficile à saisir. On peut cependant considérer les accords du Lac Meech comme une tentative de retraduire la question nationale québécoise dans les paramètres des transformations de l'État. On sait que le passage à l'État autoritaire se caractérise par un nouveau mouvement de séparation des sphères privée et publique, au sein d'un progrès global d'institutionnalisation tendant à une individualisation naturalisante et judiciarisante de rapports sociaux gérés dans une perspective technique et bureaucratique. L'individu est ainsi tenu naturellement responsable de sa situation, obligé de se conformer à des règles de conduite définies technocratiquement et soumis à un quadrillage administration-judiciaire de plus en plus serré. Dans un tel contexte, on peut soupçonner que ne sont pleinement possibles ni la définition politique de la nation québécoise qui s'est affirmée dans l'État providence, ni la représentation culturelle traditionalo-moderniste de la nation canadienne-française et catholique qui dominait dans l'État libéral. C'est au confluent de ces processus d'individualisation et de judiciarisation évoqués plus haut que devrait s'articuler la nouvelle forme de représentation des rapports entre les communautés nationales. Les accords du Lac Meech, dont il faut célébrer l'échec, en ont constitué un indice inquiétant. Leur inscription dans la constitution

LA PAIX COMME PROJET DE JUSTICE

publié sous la direction de
RONALD BABIN et SIMONE LEBLANC-RAINVILLE
No 74, 184 pages (18,00 + 1,26 (TPS) = 19,26\$)

DROITS - LIBERTÉ - DÉMOCRATIE

publié sous la direction de JOCELYNE LAMOUREUX
No 75, 310 pages (22,00 + 1,54 (TPS) = 23,54\$)

COLLECTION DES CAHIERS SCIENTIFIQUES DE
L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE POUR
L'AVANCEMENT DES SCIENCES (ACFAS)

Vente en librairie (distribution Prologue) ou à l'ACFAS
2730, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1B7
Tél.: (514) 342-1411

canadienne aurait d'abord marqué la judiciarisation de la question nationale québécoise puisque seuls les juges pouvaient être amenés à statuer sur la portée juridique des articles sur la société distincte. De plus, tout jugement devant être mesuré à l'aulne de la Charte des droits, c'est à une véritable opération d'individualisation de la question nationale qu'aurait dû s'astreindre les juges. La réalité communautaire aurait ainsi été délestée de ses aspects culturels (au sens anthropologique) et politiques au profit de la seule reconnaissance des attributs nationaux de la personne et des droits susceptibles d'en découler. La collectivité nationale n'aurait ainsi été reconnue que comme un ensemble d'individus ayant des traits nationaux distincts et certains droits en dérivant. Les rapports entre les collectivités se seraient ainsi résumés en d'interminables luttes judiciaires opposant les droits des uns aux droits des autres. De telles luttes ne manqueraient d'entretenir une tendance latente à l'ethnisation (sinon à la biologisation) de la représentation de la nation et des rap-

ports nationaux, puisque l'appartenance nationale ne saurait dans un tel contexte être saisie que sous la forme des traits empiriques (par exemple et au premier chef, la langue) de la personne, susceptibles de générer des droits (par exemple le droit à l'affichage).

On comprendra mieux, je l'espère, pourquoi la revendication de souveraineté m'apparaît légitime dans un tel contexte. Sa réalisation permettrait, bien sûr, de contribuer à résoudre l'oppression nationale subie historiquement par la nation québécoise, mais elle s'inscrit en même temps dans une lutte politique et idéologique contre le néo-libéralisme. La revendication de souveraineté permet de restituer dans ses pleines dimensions politiques et culturelles la réalité et l'identité nationales. Elle peut être opposée à ce nouveau discours et à ces nouvelles pratiques affairistes, empreints d'un économicisme inégalé depuis plusieurs années, qui tendent à réimposer la dictature du marché et des appareils bureaucratiques. C'est jusqu'à la trace même des rapports sociaux qui tend à s'effacer,

au profit de la conception d'une société présentée comme un amalgame d'individus à sanctionner, positivement ou négativement, en fonction de leur responsabilité et de leurs traits naturels. Entre la nature, le marché et la technobureautique, le projet néo-libéral semble réserver bien peu de place à ce que plusieurs appellent encore la politique, la culture, la convivialité, l'autodétermination...

On pourra m'opposer que la revendication de la souveraineté peut elle-même être apprêtée à la sauce néo-libérale. Le discours économiste qui domine à la Commission Bélanger-Campeau et jusque dans le mouvement souverainiste, le propagandisme libre-échangiste euphorique et a-critique de certains hérauts souverainistes, certaines positions encore ambiguës sur la question de la transformation de l'État, tout cela pourrait à l'évidence déboucher sur la création d'un État québécois souverain et néo-libéral. Le débat reste bien sûr à poursuivre, car il faut encore nous demander que faire avec la souveraineté. ■

3. Du désarroi à la re-mobilisation

Hubert Guindon

Université Concordia

Avec l'effondrement de l'accord du Lac Meech au printemps dernier, le Québec a repris le goût de terminer sa révolution tranquille. La profonde déchirure qu'avait provoqué le référendum, la démoralisation des intellectuels, la dépolitisation de la jeunesse, l'effondrement des idéologies de gauche, la marginalisation du mouvement syndical, l'abandon de l'indépendance par le Parti québécois, la mise à la retraite forcée de René Lévesque, le repli sur la vie privée, le triomphe de la «farce» dans le domaine des arts, le taux inquiétant de suicides chez les jeunes, voilà autant d'indices dans les années 1980, d'un peuple en désarroi sinon à la dérive: Le «problème québécois» était résolu. C'était la conclusion qu'en tirait le Canada anglais.

La composition de la classe politique au Québec se modifie rapidement à la suite de l'échec référendaire. Désseparée, la technocratie issue des sciences sociales qui avait construit l'État québécois cède la place aux cadres de «l'entrepreneuriat québécois», qui fait la manchette, la loi et le savoir.

«Québec Inc.» fait l'émerveillement et l'envie des autres, la fierté des nôtres. Le «monde des affaires» si longtemps marginalisé dans la société traditionnelle, agressé par le monde des sciences sociales des années 1970, aliéné du projet national au moment du référendum, se retrouve valorisé et triomphant dans les années 1980. C'est dans ce nouveau climat politique que naît le «beau risque» du fédéralisme chez le P.Q. et la tentative de «réconciliation nationale» Bourrassa-Mulroney par l'accord du Lac Meech. L'échec de cet accord est donc une défaite de cette nouvelle classe politique, défaite qui lui est infligée par le Canada anglais piloté en coulisse par Trudeau et son groupe de sous-fifres: Wells, Carstairs, Johnston, Chrétien et cie. Leur complicité devient notoriété publique lors du fameux «baiser prolongé» Wells-Chrétien à Calgary.

L'échec de cet accord minimaliste, timide et symbolique, par le Canada, a sorti le Québec de son désarroi pour le lancer dans une re-mobilisation politique. Par son

refus, le Canada a sorti, sans le vouloir, la question nationale au Québec du contexte de partisanerie de partis politiques. La nouvelle mobilisation québécoise n'est pas l'effet d'acteurs sur la scène politique. C'est en tant que spectateurs du téléroman du Lac Meech que le peuple québécois, sans concertation, tirait spontanément du travail du clan Trudeau-Chrétien la conclusion qui s'imposait. Le cynisme politique de ce clan de déracinés, depuis leur «fédéralisme renouvelé» jusqu'au rejet de la société distincte, était désormais clair pour le peuple. Il le comprit et se fit clairement entendre le 24 juin 1990.

Le signe avant-coureur de ce tournant fut sans doute la destitution politique immédiate de Pierre-Marc Johnson après la mort de René Lévesque dont l'enterrement eut l'effet imprévu de ressusciter le rêve qu'il avait incarné. Avec le rejet de l'accord du Lac Meech, le cynisme contenu politique du «fédéralisme renouvelé» de Trudeau révèle qu'il se limite au rejet du Québec comme société distincte. Le peu-

ple a immédiatement compris et, le 24 juin 1990, il se faisait clairement entendre. La définition de l'échec de l'accord du Lac Meech, au niveau de l'imaginaire québécois, est acquise. Elle se situe au même niveau que les crises de la conscription, les troubles de 1837, les questions scolaires du Manitoba, de l'Ontario, des Maritimes, de l'affaire Riel, avec une différence aggravante, puisqu'il ne s'agit pas des francophones hors-Québec cette fois, mais du peuple québécois lui-même. Attaqué en tant que québécois, le peuple a compris, a réagi en tant que québécois et ne s'est pas démenti depuis.

Il y a de bonnes raisons de croire que cette nouvelle solidarité, si déroutante pour les anglophones québécois et l'establishment fédéral, durera. La première, c'est que la gérance de cette solidarité se fait par la nouvelle classe politique. Le silence des intellectuels, suite au désarroi post-référendaire et à l'éclatement de la pensée marxiste, a contribué à l'effondrement de toutes sortes de barrières idéologiques qui s'étaient érigées depuis la révolution tranquille : entre chrétiens et agnostiques, entre intellectuels de droite et de gauche, entre le monde académique et le monde des affaires. Les nouvelles incertitudes, les désespacements communs ont permis de mettre de côté les prétentions d'hier et les conflits du passé et d'engager des conversations entre groupes qui ne se côtoyaient jamais auparavant. Cette solidarité issue du désarroi, de l'abandon des certitudes et des rêves brisés se manifeste paradoxalement par l'absence, au sein de la Commission Bélanger-Campeau, de technocrates, d'académiques, d'intellectuels et

par la présence exclusive de gestionnaires : gestionnaires du monde politique, syndical, corporatif. Le monde du droit, des sciences sociales, des professions, des arts, des lettres, en est exclu sans qu'il y ait de protestation majeure. Si je souligne ce fait, ce n'est pas pour le déplorer, mais, au contraire, pour en conclure que le consensus qui en sortira risque de durer, non pas à cause de la présence de gestionnaires, mais parce que le peuple ayant compris, le « renouvellement » du fédéralisme ne sera plus jamais rentable au Québec. C'est au fond la conclusion que l'on peut tirer du rapport Allaire qui fait un effort désespéré pour le garder sur l'agenda politique québécois. L'Equality party a compris et va, à lui seul, s'appropriier et incarner dorénavant le fédéralisme au Québec.

Si Jean Chrétien et le Parti libéral du Canada subissent les foudres d'un Québec solidaire suite à l'échec de l'accord du Lac Meech, il est aussi clair que Brian Mulroney et le Parti conservateur subissent les foudres semblables du Canada anglais. Il vaut la peine de s'y attarder un peu. Si les grandes déchirures au Québec se sont produites lors du référendum, au Canada anglais, elles se sont produites autour du traité de libre échange. L'élite culturelle et académique ainsi que la gauche politique et syndicale se sont farouchement opposées à ce traité, y voyant l'anéantissement des institutions nationales canadiennes (i.e. du Canada anglais). Ce fossé entre la grande bourgeoisie canadienne qui supportait ce traité et l'intelligentsia qui s'y opposait émotivement existait depuis le fameux essai de George Grant, *Lament for a Nation*, qui accusait la grande bourgeoisie du

Canada anglais d'avoir trahi les intérêts de la nation pour servir les siens propres. Le traité de libre échange représente pour cette intelligentsia canadienne anglaise l'accomplissement final de cette trahison. Surprise que l'intelligentsia québécoise n'emboîte pas le pas, amèrement déçue du vote québécois, elle profitera de la loi 178 pour se mobiliser contre l'accord du Lac Meech. Politiquement, cela se manifeste dans le Parti libéral et le Parti néo-démocrate qui d'indifférents (comme les Québécois eux-mêmes d'ailleurs) à l'accord du Lac Meech en deviennent les plus farouches adversaires. La suite est connue de tous.

L'impasse constitutionnelle canadienne n'est pas comme on le prétendra bien le fruit d'un manque de communication. Bien au contraire, les médias de communication de masse ont rendu visible à tous la culture politique du Canada anglais pour qui l'unité nationale demeure toujours menacée au dehors par les Américains et au dedans par les Québécois. En cette époque où ils s'arrogent, pour condamner le Québec, la doctrine des droits de l'homme et du droit des minorités, doctrines qui n'ont jamais inspiré leur comportement politique avant leur minorisation au Québec, il serait temps qu'une réplique sérieuse leur soit adressée.

Le Québec a l'occasion de compléter la révolution tranquille. Si la tâche semble énorme et périlleuse, on n'a qu'à se rappeler qu'il semblait aussi impossible dans les années 1950 de réussir l'*aggiornamento* du Québec de l'époque. Si la nouvelle solidarité ne se dément pas, il y a lieu d'espérer. ■

4. Une société distincte à reconnaître et une identité collective à consolider

Simon Langlois, Institut québécois de recherche sur la culture et département de sociologie, Université Laval

La construction d'un pays sanctionne une réalité sociologique. Si l'écart entre les deux s'agrandit, c'est le fondement même de la société civile qui vacille. Certaines constitutions sont aptes à s'ajuster aux changements en cours; d'autres n'y parviennent pas. Le Canada et le Québec font partie en ce moment des pays à classer dans le se-

cond groupe. On y observe un divorce croissant, un fossé grandissant entre le pays réel et la constitution qui répartit et aménage les pouvoirs des niveaux respectifs de gouvernement. Le partage actuel des pouvoirs et des responsabilités entre les niveaux de gouvernement fédéral et provincial n'est plus adapté pour répondre aux attentes

spécifiques du Québec, c'est un fait connu. Mais ce qui a moins attiré l'attention, c'est le fait que les pouvoirs du fédéral et des provinces, tels qu'ils sont actuellement partagés, ne correspondent plus aux besoins nouveaux qui sont nés des changements et des mutations sociales observables dans la société contemporaine.

Les deux creusets

Le Canada des deux nations s'estompe. La notion des deux peuples fondateurs ne tient plus, puisque le Canada est devenu un ensemble multi-ethnique (avec une proportion grandissante de minorités visibles), dont les citoyens ont adopté massivement l'anglais. Ce creuset est tellement fort qu'il entraîne même une partie des francophones hors Québec à adopter l'anglais. Le Québec s'est aussi, plus tardivement, engagé sur la voie du creuset. L'immigration y a été moins importante, mais les Québécois tentent maintenant d'imposer le français comme langue d'enseignement et langue d'usage sur le territoire. Le Canada des deux nations rêvé par Henri Bourassa ou Georges Grant n'est plus. La dualité linguistique qui a servi de point d'ancrage aux politiques de Pierre Trudeau est aussi en voie de disparaître. En lieu et place des deux nations et de la dualité linguistique canadienne, on retrouve maintenant deux sociétés, l'une déjà fortement multi-ethnique et l'autre, qui tend aussi à l'être, mais surtout deux sociétés ségréguées qui ont choisi ou décidé de vivre une langue majoritaire différente.

Pendant ce temps, le Canada français éclatait, ou plutôt l'identité canadienne-française était en train d'être remplacée par des identités régionales francophones: Québécois, Acadiens, Fransaskois, Franco-Ontariens, Franco-Manitobains. L'industrialisation, l'urbanisation, la scolarisation, l'exposition aux mass-médias ont brisé les cadres traditionnels de la vie et les institutions des francophones hors-Québec, expliquant l'assimilation d'une partie d'entre eux et la disparition de cette identité commune. L'identité canadienne-française, ou ce qui en reste, se fonde sur des liens de descendance, de filiation, de consanguinité. L'identité québécoise n'est pas avant tout ethnique et elle le sera de moins en moins. Pour les Québécois, la langue française est le moyen privilégié permettant l'intégration de personnes de diverses origines à un même ensemble. Le français joue ici le même rôle que l'anglais aux États-Unis ou au Canada. La langue ne marque pas l'appartenance à un groupe ethnique précis; elle est le moyen de marquer l'appartenance à une société globale.

Un développement d'institutions parallèles

C'est un fait connu que les inégalités entre francophones et anglophones au Canada se sont estompées. La réduction des écarts et des différences entre les membres des deux groupes linguistiques s'est effectuée prioritairement par le biais du développe-

ment d'institutions parallèles. Voilà l'un des traits originaux de la société canadienne, qui a conduit à l'avènement d'une société distincte au Québec. La "minorité officielle" du Canada ne se limite pas à être en compétition avec la majorité dans les grandes institutions nationales, comme c'est le cas pour les Noirs américains par exemple; comme elle est concentrée au Québec, elle a créé ses propres institutions: politiques, scolaires, sociales, culturelles, de communications, mais aussi ses propres institutions économiques, principalement durant les années 1970 et 1980.

Une société globale spécifique

Jusqu'à présent, on a trop restreint la spécificité du Québec à des questions de langue et d'ethnicité. Or, le Québec est aussi devenu peu à peu une société globale, avec un ensemble d'institutions spécifiques, une organisation sociale propre, des objectifs nationaux et politiques différents, qui en ont fait bien davantage un pays qu'une province, qui en ont fait bien davantage une société civile qu'un groupe ethnique.

Le lien froid de l'argent

Quel type de société voulons-nous bâtir? Pour quel type de société voulons-nous une nouvelle constitution? Ce sont là des questions préalables qui appelleront des réponses dans le rapport de la Commission, avant l'exposé des propositions de changements constitutionnels. Plusieurs observateurs ont critiqué le biais économiste ou affairiste du débat sur l'avenir du Québec. Marx est mort (de même que meurt sous nos yeux bien des régimes qui s'en sont réclamés) mais le "lien froid de l'argent" dont il parlait est bien vivant. Le Référendum de 1980 a été marqué par les discussions comptables sur le bilan des échanges, la rentabilité du fédéralisme ou le coût de l'indépendance. Dix ans plus tard, on a résolument placé les travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec sur le terrain de l'économie, des affaires. Il faut ramener cette perspective à sa juste dimension et ne pas enfermer le débat sur l'avenir du Québec dans cette seule approche. Elle est importante, certes, mais elle n'est pas la seule. Il faut mettre le débat sur un autre terrain. Quand on discute de l'avenir d'un pays, il faut savoir compter, c'est sûr, mais il faut aussi être capable d'espérer. Il faut savoir ouvrir des voies nouvelles et s'engager dans leur consolidation ou dans leur construction si nécessaire. Il faut savoir compter aussi sur la capacité d'ajustement, sur la compétence à faire face à l'inconnu et au nouveau.

Plus de nationalité, moins de nationalisme

Le nationalisme a fait beaucoup de dégât, au XX^e siècle, et il continue d'en faire dans certains coins du monde. Les étrangers qui nous visitent lorsque notre pays connaît certaines poussées de fièvres nationalistes ne sont pas sans ressentir quelques malaises devant la marée de drapeaux québécois qui envahit nos rues. Ils ne peuvent faire autrement que d'associer ces débordements à d'autres qui ont dérapé ailleurs. Mais il y a dans le nationalisme une autre face, celle de l'affirmation de soi. "Volonté de puissance chez les grands peuples, le nationalisme chez les petits, est une volonté d'être". Le nationalisme québécois a souvent été caricaturé par ses adversaires qui l'ont associé à cette volonté de puissance, alors qu'en réalité, il entend d'abord exprimer une volonté d'être. Peut-être vaudrait-il mieux, à la suite de Raymond Aron, appeler "nationalité" le sentiment d'appartenance à une communauté culturelle, pour le distinguer du nationalisme, ce mot trop chargé de connotations péjoratives?

Plus de culture, moins de multiculturalisme

Sans identité propre, le Canada a érigé en politique officielle non seulement le respect mais aussi la promotion des différences, parce qu'il était lui-même incapable d'offrir une culture originale susceptible de servir de modèle intégrateur. Les Canadiens d'ailleurs commencent à se demander si on n'a pas trop mis l'accent sur les différences et les respect des diverses cultures au Canada, au détriment de la construction d'une identité comme canadienne. Le Québec a choisi une voie différente pour affirmer son rapport avec ses immigrants, une voie qui s'apparente davantage à ce qui se fait aux États-Unis ou en France. Il doit poursuivre dans cette direction, en proposant aux nouveaux arrivants l'intégration dans la société d'accueil. Celle-ci leur sera ouverte, et en retour ces derniers l'enrichiront de leur apport. Il ne s'agit pas ici de nier la spécificité culturelle des immigrants, mais plutôt de leur faire une place. Intégration ne signifie pas assimilation pure et simple.

Les Québécois francophones de vieille souche ont longtemps vécu dans une société tricotée serrée, selon l'expression de Marcel Rioux. Ce sera de moins en moins le cas, dans un Québec déjà plus ouvert au monde. Il leur sera, dans ce contexte nouveau, refusé l'idéalisation du "passé-artistique" dont parlait Nietzsche. Le Québec de demain va se construire aussi avec ceux qui étaient jusque-là étrangers à la majorité

francophone.

Un projet pour tous

Hubert Guindon a bien montré comment les classes moyennes avaient profité de la modernisation du Québec et de l'intervention de l'État. La garde montante et les gens d'affaires ont aussi profité de l'appui de l'État. N'en soyons pas surpris: tous les pays ont leurs façons propres d'appuyer le développement de leurs entreprises et de leur appareil de production. Le réaménagement des pouvoirs doit aussi se faire, non seulement pour assurer une meilleure formation de la main-d'oeuvre au moyen de politiques intégrées, non seulement pour assurer des instruments et des politiques de développement de nos entreprises, non seulement pour faciliter la mise en place d'une politique de développement de la vie culturelle, il doit se faire aussi pour assurer une meilleure redistribution des revenus, une plus grande justice sociale et économique.

L'option de la souveraineté

Le Québec et le Canada ont évolué dans des directions différentes, qui exigent maintenant plus que du bricolage ou du rafistolage constitutionnels ad hoc. Nous voilà en présence de sociétés, qui sont à la fois proches l'une de l'autre mais fort différentes, un peu comme ces frères et sœurs qui se retrouvent, à l'âge de cinquante ans,

à la fois liés pour l'enfance vécue en commun, mais étrangers les uns aux autres à la suite des décisions qu'ils ont prises tout au long de leur vie. Or, nous sommes en présence de sociétés dans lesquelles les différences sont en voie d'escamoter les liens communs, liens qui sont cependant toujours évoqués avec une certaine nostalgie. S'agissant du statut du Québec, le regard doit se tourner résolument vers le futur. Ce futur doit être pensé en fonction du présent tel qu'il est ou tel qu'il est devenu au fil des ans et des choix que l'on veut renforcer. La souveraineté du Québec apparaît comme un choix logique qui découle de l'analyse proposée plus haut et comme un choix politique et stratégique pour sortir de l'impasse canadienne.

De l'association à l'alliance

Beaucoup de Canadiens perçoivent l'association avec le Canada proposée par les souverainistes québécois comme une façon commode de minimiser les risques de la souveraineté tout en retirant les avantages. Bien des Québécois pensent aussi de même: rêvant de souveraineté mais craintifs devant les risques qu'elle comporte, ils se donnent comme police d'assurance l'association avec le reste du Canada. Il faut revoir cette perception, de part et d'autre. Le nouveau lien avec le Canada doit être une alliance avec un voisin qui profitera à tous. Le mot association est en ce moment très

péjoratif au Canada anglais; c'est un terme chargé de connotations qui le rapprochent de la police d'assurance, car la perception que le Québec tire profit du Canada y est largement répandue. Le mot association doit être abandonné, à notre avis, pour décrire le nouveau lien du Québec avec le Canada. Plutôt que de proposer l'association, le Québec devrait proposer au reste du Canada une nouvelle alliance entre partenaires souverains, ce qui est différent. Des partenaires qui feront des affaires ensemble, qui partageront des politiques, qui rechercheront en commun l'atteinte de certains objectifs.


La souveraineté, un cadre constitutionnel plus approprié pour des choix politiques

La souveraineté seule permet de faire des choix, de proposer des alliances. Elle se distingue de la recherche d'une plus grande autonomie parce que cette dernière ne donne pas de contrôle sur la prise de décision. La souveraineté n'est pas une fin en soi. Elle n'est pas non plus importante seulement sur le plan symbolique, pour permettre aux diplomates et politiciens du Québec de se promener à l'étranger "avec le *flag* québécois sur le *hood* de leur *char*" pour reprendre les mots de Jean Chrétien. Elle est plutôt un cadre privilégié pour des choix politiques. Évitions, au passage, la référence au concept flou de "choix de société". Une société ne choisit pas d'être; elle existe, marquée par des conflits et des oppositions, avec une histoire et dans un environnement qui lui imposent leurs contraintes; elle existe, marquée par des conflits et des oppositions, avec une histoire et dans un environnement qui lui imposent leurs contraintes; elle existe comme le résultat des actions libres et contraintes de ses citoyens. On peut faire des choix politiques, certes, mais on ne peut pas vraiment choisir ce que sera une société. Quels sont ces choix politiques? Il faut d'abord éviter de dresser une liste d'épicerie remplie de bonnes intentions et de généreuses mesures pour tous, la liste qui ne nous mènera pas très loin. Le Québec a besoin de plus de pouvoirs pour trouver ici des solutions aux problèmes qui se posent et pour atteindre des objectifs, décisifs pour son avenir en Amérique. (...). ■

1. Extraits du mémoire présenté devant la Commission Bélanger-Campeau, le 17 janvier 1991
2. Jean Bouthillette, *Le Canadien français et son double*, Montréal, L'Hexagone, 1972, 2^e édition.

LE DÉVELOPPEMENT EN PALESTINE
CONTEXTE ET ENJEUX

Sous la direction de Rachad Antonius et Pierre Beaudet
CEAD, Montréal, 1990, 110 pages



LE DÉVELOPPEMENT
EN PALESTINE

Contexte et enjeux

Sous la direction de
Rachad Antonius
et
Pierre Beaudet

Novembre 1990

Sous la plume d'auteurs palestiniens, israéliens et québécois, ce document regroupe des données de base relatives à l'état du développement social et économique en Palestine, ainsi que des analyses des contraintes qui pèsent sur le développement de la société palestinienne. On y trouvera en particulier une analyse de l'évolution du mouvement populaire pendant l'*Intifada* et de son articulation avec les tendances politiques organisées, des entrevues avec divers intervenants dans la société palestinienne, ainsi qu'un texte sur les courants pacifistes en Israël.

Disponible au CEAD (Centre d'études arabes pour le développement), 1265, Berri, bureau 210, Montréal, Qc, H2L 4X4, Tél.: (514) 843-7872, Télécopieur: 499-0153.

Coût: 10\$, plus TPS (0,70\$) et frais d'envoi par la poste (1,30\$) = 12\$.